



EUROPE & Laïcité

POUR UNE CHARTE UNIVERSELLE DE LA LAÏCITÉ

Nouvelle Série - Le numéro : 1,90 €
Janvier - Février - Mars 2003

N° C.N.I.L. : 369.495 (28.02.1995)

N° 171

e-mail : eurolaic@club-internet.fr – Site Web : <http://www.europe-et-laicite.org>

**SPÉCIAL
ACTUALITÉ URGENTE**

POURQUOI CE NUMÉRO SPÉCIAL ?

L'actualité, tant européenne que spécifiquement française, s'accélère pour tout ce qui concerne à la fois la laïcité et la paix. Moins que jamais la passivité, l'indifférence et le silence ne peuvent s'admettre.

La citoyenneté exige la vigilance et une conscience lucide des réalités. Nous pouvons y contribuer, cela d'autant plus que l'assemblée générale de notre mouvement aura à en débattre et à définir nos axes d'engagement militant.

C'est pourquoi nous avons anticipé la parution du N° 171, moins fourni qu'habituellement, en raison de l'urgence, particulièrement prioritaire. Lors du numéro suivant nous pourrions ouvrir nos colonnes à diverses contributions écrites qui nous ont été envoyées et que nous publierons : merci à nos amis rédacteurs bénévoles dont les écrits sont en attente.

Bulletin trimestriel
édité par le
**Centre
d'Action Européenne
Démocratique et Laïque**

11, rue des Huguenots
94420 LE PLESSIS-TRÉVISE
Tél. : 01 45 76 42 63
Fax : 01 45 76 75 91

SECOND SUCCÈS POUR LES LAÏQUES EUROPÉENS

Les propositions du Praesidium de la Convention sur l'avenir de l'Europe, (chargé de préparer une constitution pour l'Union Européenne) ont tenu compte des contributions des mouvements laïques européens qui exigeaient la neutralité de l'institution communautaire en matière de religion.

Premier résultat positif : dans le projet de texte constitutionnel, pas de références à Dieu, à l'héritage religieux, à la spiritualité ni à aucun amarrage confessionnel car ceux-ci ne peuvent se traduire en termes juridiques. Sont donc précisés les amarrages au respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme, qui eux peuvent être assortis de modalités pratiques et juridiques de mise en pratique.

Bien sûr les cléricaux et les dogmatiques sont furieux et frustrés... : le pape proteste évidemment !

Déjà, lors de l'élaboration du préambule de la "Charte des droits fondamentaux", les forces laïques françaises (dont le Mouvement Europe et Laïcité) avaient convaincu le Gouvernement français d'abandonner toute référence à des amarrages religieux, ce qui avait été obtenu.

La confirmation, dans le préambule de la future (et éventuelle) constitution européenne, de l'absence de toute imprégnation religieuse institutionnalisée, constitue une victoire des positions laïques, même si celles-ci ne sont pas explicitement ni totalement formulées.

Ne nous y trompons pas : les forces cléricales européennes (y compris françaises) vont à nouveau mener des assauts renouvelés.

A nous laïques européens de redoubler de vigilance et de pugnacité...

Fondateurs-honoraires : Pierre Lamarque - Ernest Denis

Ce sont des semaines et des mois d'anxiété, d'incompréhension et de folie que nous avons vécu au spectacle des prémices d'une guerre obstinément voulue par une hyperpuissance dominatrice.

Blessés dans leur inconscience, leur chair et leur orgueil par l'abominable attentat terroriste de Manhattan, les U.S.A. ont lancé au monde un défi fait de fureur, d'irraison, de démesure et de mysticisme délirant.

Saisissant ce dramatique prétexte pour prétendre remodeler à son profit le Moyen-orient pétrolier, un président américain, douteusement élu il y a deux ans, choisit comme cible de son impérialisme, un détestable dictateur et son peuple martyrisé par un injuste blocus et un régime oppresseur, afin de s'emparer de ses richesses pétrolières. Le prétendu soutien du despote de Bagdad au dément d'Al Quaïda, sert d'alibi à l'entreprise guerrière voulue par la Maison Blanche.

"DIEU BÉNISSE L'AMÉRIQUE" proclament de concert le roi-dollar et le président Bush. Guidé par sa vision délirante et niaise du Bien luttant contre le Mal, celui-ci ressuscite des délires guerriers qu'on croyait révolus, ajoutant le cynisme politicien et financier à ses élans de croisé halluciné.

Au nom de la Raison, face à cette obsession dominatrice, une partie de la "vieille Europe" a réagi positivement, en ne se laissant pas entraîner dans cette folie de la guerre prétendue préventive .

Sans confondre le peuple américain mis sous influence, avec ses dirigeants mortifères, nous ne pouvons qu'approuver le salutaire ressaisissement d'indépendance aujourd'hui amorcé et exprimer notre fierté collective que notre pays y ait, cette fois, joué un rôle déterminant. Le fait de nous retrouver (durablement ?) en cette occasion, associés avec le peuple allemand, malgré les héritages de haines séculaires apparemment dépassées, est un motif supplémentaire d'espérer malgré tout que le bon sens peut encore l'emporter. Par delà le soutien symbolique d'un gouvernement belge très pro-européen, l'extension vers l'Est russe et l'Orient chinois de ce refus d'un engagement guerrier imposé, l'approbation tardive mais publique de forces religieuses habituellement mal inspirées, démontrent que les causes apparemment les plus compromises peuvent brusquement retrouver des chances de succès, aussi aléatoires soient-elles.

Ne nous faisons pas d'illusions sur la durabilité de ce mouvement : le chantage économique et financier du capitalisme international tentera tout pour y mettre fin, à l'ONU, à l'OMC et ailleurs. Mais cette prise de conscience émancipatrice d'une partie des états et des peuples ne sera pas sans suites dans la géo-politique du monde de demain.

Ayons bien conscience que la soumission sur commande de quelques dirigeants européens aux volontés états-unisiennes, fait reculer les chances d'une Europe indépendante et solidaire.

Pourtant, toute émancipation est porteuse d'espoir, si se révèle durable et solide la volonté politique qui l'a fait naître.

Les valeurs et les principes que depuis toujours défendent et cherchent à promouvoir les laïques et les forces démocratiques mondiales, offrent des perspectives, ouvertes à tous, de préserver ou de restaurer la paix dans le monde, en dépit de tous les Saddam Hussein clonés et de tous les Bush délirants.

La foi en l'avenir de l'homme et de nos idéaux peut l'emporter si, malgré les dictatures, les fanatismes et les volontés hégémoniques, la Raison sait parfois s'imposer aux peuples et à ceux qui les dirigent. En ce 15 février de lutte pour la paix, la volonté réveillée des opinions publiques démystifiées saura, souhaitons-le, générer les solutions de justice, de solidarité et de réalisme dont l'avenir dépend.

C'est ce que peut permettre la lutte pour une **laïcité sans frontières**.

P.S. : D'ici le moment où sera diffusé le présent numéro, il est fort à craindre que les forces militaires américaines aient attaqué l'Irak, commettant ainsi une agression contraire aux principes internationaux et à la volonté de la grande majorité des citoyens de notre monde.

Souhaitons qu'en cette triste circonstance, le gouvernement français (et d'autres) aient maintenu jusqu'au bout leur opposition à cette guerre condamnable.

Europe et Laïcité

15.02.2003

APPEL AU FINANCEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Nous, adhérents du C.A.E.D.E.L. - M.E.L., abonnés au journal EUROPE et LAÏCITÉ, sympathisants et amis de nos actions militantes, sommes annuellement sollicités de participer financièrement à la vie et à l'expansion de notre mouvement.

Cette régularisation est vitale pour les actions en cours.

Nombre d'entre nous ont reçu une lettre de rappel : malgré la multiplicité de nos tâches militantes, notre participation financière est plus que jamais indispensable car EUROPE et LAÏCITÉ, mouvement militant entièrement animé par des bénévoles, ne vit que des seuls versements de ses membres et amis, sans aucune publicité ni subvention.

Le soutien actif et concret de chacun de nous est la condition de notre efficacité militante (*Voir page 6*)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOUVEMENT EUROPE ET LAÏCITÉ (C.A.E.D.E.L.)

En raison de l'actualité totalement imprévisible dans ses prolongements et ses évolutions, l'Assemblée Générale du samedi matin ne sera pas suivie, l'après-midi de la réunion publique initialement prévue en deuxième partie. Celle-ci aura lieu ultérieurement (quelques semaines plus tard) sans doute de façon inter-associative.

SAMEDI 22 MARS 2003, de 9 heures à 13 heures précises

A la salle du Conseil Municipal – Mairie du 20^e arrondissement

Place Gambetta – 75020 – Métro : Gambetta

DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - (Samedi Matin)

- ❖ **9 heures :** Accueil et pointage des participants
- ❖ **9 heures et demie :** Rapport moral et d'activités
Projets éventuels
Rapport financier
Discussion et votes
- ❖ **10 heures 30 :** Orientation, projets et objectifs et notamment :
Laïcité, Islam et République
Laïcité et dogmatisme économique
Centenaire de la Loi de 1905
Entorses à la Laïcité dans les programmes scolaires
Constitution européenne et laïcité
Coopération laïque inter-associative
- ❖ **12 h. 30 :** Renouvellement du Conseil d'Administration.

Agapes apéritives

Rappel : pour pouvoir voter à l'Assemblée Générale, il faut être à jour de sa cotisation d'adhérent pour 2002. (*Possibilité de mise à jour à l'entrée*)

SI VOUS NE POUVEZ ÊTRE PRÉSENT A L' A.G.

Envoyez, avant le 15 mars le pouvoir ci-dessous, au siège du Mouvement

D'avance merci

POUVOIR POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du samedi matin 22 mars 2003

Je soussigné (Nom - Prénom)

Domicilié :

donne pouvoir à

pour me représenter à l'Assemblée Générale du CAEDEL - MEL

Si vous ne connaissez personnellement personne en particulier, merci d'envoyer ce pouvoir en blanc : Il sera proposé à un participant présent de le prendre en charge et de voter en votre nom.

Date et signature

CE POUVOIR DOIT PARVENIR AU SIÈGE DE L'ASSOCIATION AVANT LE 15 MARS 2003

Si vous êtes candidat au Conseil d'administration, merci de nous adresser un courrier signé avec vos coordonnées et vos propositions d'engagement militant personnel. (mentionner SVP, votre N° de téléphone, de Fax et les coordonnées de votre courrier électronique le cas échéant)

La participation (4 fois par an) aux travaux du Conseil d'Administration ne peut (à notre grand regret) donner lieu à aucun défraiement ; notre trésorerie ne le permet pas et nous nous en excusons vivement.

Cette lettre de candidature doit parvenir au siège de l'Association avant le 8 mars 2003

L'OFFENSIVE CLÉRICALE POUR L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX A L'ÉCOLE PUBLIQUE SUSCITE D'INOMBRABLES OPPOSITIONS

Faute de place, nous ne pouvons, dans ce numéro spécial, publier l'intégralité des longs courriers que nous avons reçus à ce sujet. En voici quelques extraits :

1 - de M. Bruno Courcelle

“Monsieur le Ministre,
Monsieur le Recteur

La Laïcité de la République et de l'Enseignement public est une valeur fondamentale à laquelle je suis très attaché, en tant que citoyen et en tant qu'enseignant. Elle est en effet nécessaire à la réalisation des idéaux de Liberté et d'Égalité, car elle garantit les libertés de conscience, de culte et de non-culte, ainsi que le refus de lois particulières pour des groupes de citoyens et l'indépendance de l'État et des services publics par rapports aux groupes de pression, en particulier religieux.

Dans l'enseignement, la Laïcité est essentielle pour préserver les établissements de tous niveaux des conflits politiques, ethniques et religieux, et pour permettre aux élèves d'y former leur personnalité en construisant leur autonomie, éventuellement en se détachant des traditions de leurs milieux d'origine. (Personnellement, j'ai beaucoup profité de l'étude au lycée : de Voltaire, Montesquieu, Diderot, Freud, Sartre, Camus entre autres auteurs.)

(...)

Plus grave encore, le rapport laisse entendre que les enseignants devraient placer les croyances religieuses et autres matières des programmes sur un pied d'égalité. Or, selon moi, il faudrait au contraire affirmer (même si ce type d'affirmation est politiquement incorrect) la supériorité de l'objectif sur le subjectif, de la méthode scientifique (exigeante) sur les dogmes religieux, astrologiques et ésotériques (dont l'acceptation relève de la tradition ou de l'autorité), du fait historique sur les croyances de tous ordres, des Droits humains sur tous les textes réputés “sacrés” et pour résumer de manière humoristique, de l'avion sur le tapis volant.

Non ! le monde religieux, pas plus que celui des entreprises ne doit être un partenaire de l'enseignement public. Certes, l'enseignement ne doit pas ignorer, ni le fait religieux dans ses aspects sociologique, idéologique et historique, ni le monde économique, mais cela ne veut pas dire que les groupes religieux et les entreprises doivent être reconnus comme partenaires de l'enseignement public.”

2 - de M. Gérard Bouchot (F.S.U.), cet extrait d'un article : “Former des maîtres”

“A la rentrée universitaire, l'IUFM ⁽¹⁾ d'Auvergne a distribué aux formateurs et professeurs stagiaires une invitation à participer à une université d'automne (21-23 octobre), sur le thème : enseigner les cultures religieuses, organisée par l'institut théologique d'Auvergne. Cette démarche nous semble, à plus d'un titre, une atteinte majeure aux principes de laïcité du service public.

1° Le séminaire ne porte pas sur “l'histoire des religions” (formulation des programmes officiels) mais sur “l'enseignement des cultures religieuses”, ce qui est évidemment tout à fait différent.

Il n'est pas nécessaire de souligner le sens de la différence.

2° L'institut théologique d'Auvergne, fondé en 1998 par l'évêque de Clermont-Ferrand, a pour but de se lier aux universités et d'agir auprès des jeunes pour leur permettre d'approfondir leur foi. On ne s'étonnera donc pas que le programme du séminaire ne se limite pas à une information historique sur les cultures religieuses, mais précise : “Pour ce qui concerne la dimension morale, l'enseignement sur la culture religieuse doit être axé sur le présent et non sur le passé. Il ne s'agit pas de raconter de belles histoires folkloriques. Il s'agit de permettre à des enfants et des adolescents d'aujourd'hui de se construire un système de références culturelles pour le monde de ce temps.” La vocation du séminaire est clairement une vocation missionnaire destinée à imprégner l'éducation de religiosité.

(...)

La direction de l'I.U.F.M. est simplement naïve ou complice ? On est en droit de s'interroger”.

3 - de notre ami Benoît Mely, ces informations révélatrices :

“Cette lettre a pour but de vous informer de l'évolution de la question de la présence de représentants de religions au stage “Les Troisièmes Rencontres de la Dur@nce” organisé par l'Inspection Pédagogique Régionale d'histoire-géographie de Marseille, les mercredi 19 et jeudi 20 mars 2003, en direction d'un public d'enseignants d'histoire et de géographie du second degré sur le thème “Enseigner le fait religieux”.

Le site de l'Académie d'Aix Marseille, consulté le 5 février, fait apparaître une modification intéressante (et même encourageante) par rapport à l'information publiée sur ce sujet dans les “mails d'informations laïques” n° 4 et 5 : il n'y a plus qu'UN SEUL religieux programmé, un Christian Salenson présenté comme “théologien, directeur de l'Institut des Sciences et Théologie des religions”. La mise à jour est datée du 21 janvier.

En remplaçant la formule initiale “avec la participation de représentants de différentes confessions” par la seule présence de ce Ch. Salenson, “on” a voulu sans doute désamorcer l'affaire, qui suscite déjà une vive émotion chez les laïques de la région Provence, et a conduit à l'intervention du secrétaire général du SE-UNSA en direction de L. Ferry. En fait, l'inspection et le Recteur se sont mis dans une position encore plus précaire : **choisir de faire venir le seul prêtre catholique est encore plus indéfendable que de faire venir de façon “pluraliste” des représentants de différentes religions !**

(...)

Il me semble que ces informations peuvent permettre de relancer de la façon la plus unitaire possible une **mobilisation laïque au niveau national**, qui me paraît nécessaire pour deux raisons :

(1) Institut de Formation des Maîtres (ex Ecoles Normales).

- 1) la présence à ce stage d'un prêtre, directeur d'un Séminaire catholique, est manifestement en totale contradiction avec le principe de séparation de l'enseignement public et des Eglises qu'il appartient à l'autorité ministérielle et rectorale de faire respecter.
- 2) Le précédent créé par la présence du P. Salenson, dans un stage clôturé par l'ancien doyen de l'I.G. d'histoire géographique D. Borne, ne manquerait pas d'être invoqué dans d'autres actions de formation à l'enseignement du "fait religieux" engagées en direction des enseignants, voire des élèves eux-mêmes.

Je crois donc à la fois possible et nécessaire de lancer dès maintenant une "alerte laïque" sous forme d'une lettre au Ministre et au Recteur d'Aix-Marseille leur demandant de prendre les dispositions nécessaires **pour qu'aucun représentant de quelque religion que ce soit ne soit autorisé à participer aux "Troisièmes journées de la Dur@nce" des 19-20 mars prochain à Marseille, et pour que soit mis fin aux atteintes multipliées contre le principe laïque de séparation des Eglises et de l'Ecole sous couvert d'enseignement du "fait religieux".**

4 - le courant "Nouveau monde" du Parti socialiste condamne l'opération "Enseignement du fait religieux"

La déclaration du courant "Nouveau monde" du Parti Socialiste écrit notamment :

"Nouveaux fronts du combat laïque : Il est à craindre que l'offensive des marchands pour s'installer dans l'école (sous couvert de jeux, de marques, d'offres éducatives diverses, de partenariats financiers) ne trouve une oreille complaisante chez nos libéraux au gouvernement. Avec celle de nouveaux convertis, qui, soudainement, voudraient que soit enseigné de toute urgence "le fait religieux" à l'école, deux nouveaux fronts du combat laïque

s'ouvrent. Une chose est l'enseignement de l'histoire des religions intégré à celui de l'histoire universelle, (déjà) pris en charge par des maîtres laïques de la République, autre chose est de travestir des dogmes en "faits" religieux et de charger des théologiens de toutes obédiences de les présenter aux jeunes esprits."

Cette déclaration de Nouveau Monde constitue la première prise de position dénuée d'ambiguïté de responsables d'un parti politique à audience nationale contre l'opération Debray-Luc Ferry, au nom de la défense de la laïcité. C'est un pas en avant important : il en appelle d'autres.

B.M.

5 - consultez le mail d'informations laïques et d'autres documents utiles sur le site Europe et Laïcité

Les responsables du site de l'association Europe et Laïcité m'ont proposé l'hébergement gratuit de ce mail d'information sur leur site : qu'ils en soient vivement remerciés. Les trois précédents mails (1^{er}, 9 et 22 novembre) sont donc consultables, ainsi que certains des documents ici signalés, à l'adresse :

<http://www.europe-et-laicite.org/Faitreligieux>

Ce répertoire est destiné à servir à l'avenir à toutes celles et tous ceux qui souhaitent avoir accès direct aux documents utilisés dans ce mail (déclarations ministérielles, textes d'origine catholique ou d'autres religions liés à l'enseignement du "fait religieux", textes émanant d'une organisation laïque ou syndicale, cas d'intrusion de ministres des cultes, etc...), pour information ou à fins militantes. Il se remplira peu à peu.

Certaines de ces informations peuvent être également retrouvées sur le site de l'Ecole Emancipée :

<http://www.ecole.emancipee.org>

B. M.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'UNION RATIONALISTE

L'Union rationaliste attire l'attention du ministre de l'Éducation nationale et de l'opinion publique sur une nouvelle entorse à la laïcité quelques mois après l'affaire de l'Institut théologique d'Auvergne, qui avait fait l'objet de notre communiqué du 12 octobre.

Sous le titre "enseigner le fait religieux", le Rectorat d'Aix-Marseille et l'Inspection pédagogique régionale d'histoire et géographie patronnent un véritable enseignement de la religion, dans le cadre des "Rencontre de la Durance" qui se dérouleront les 19 et 20 mars à Marseille. Loin de se borner à l'histoire des religions, le programme indique qu'un atelier traitera de l'enseignement de l'islam et qu'une demi-journée sera consacrée au thème : "les jeunes et la religion ; la religion dans la cité, la religion à l'école". On ne peut attendre que la religion y soit traitée comme un fait d'histoire. La qualité des participants, explicitement mentionnée dans leurs rapports au judaïsme, au protestantisme et à la théologie catholique, montre que cette table ronde est un tremplin pour que "la religion à l'école" devienne réalité, comme elle l'est dans des pays voisins. La personnalité du Père Christian Salenson, formateur de prêtres catholiques, présenté comme théologien, assure la présence de l'Eglise catholique dans cette table ronde. Il est bon de souligner qu'à l'exception de l'université de Strasbourg la théologie n'est plus, depuis 1885, matière d'enseignement universitaire public, et que la théologie catholique, discipline strictement confessionnelle, n'a pas sa place dans une action de formation de l'enseignement public.

L'Union rationaliste, rappelons-le, ne conteste pas aux tenants des différentes religions le droit de confronter leurs valeurs et de tenter d'en dégager des références culturelles. Mais il est inadmissible que les religions prennent place en tant que telles dans l'Éducation nationale. Une mise au point du Ministre et des organisateurs de la rencontre nous paraît s'imposer. Le principe laïque de séparation des Eglises et de l'Etat doit être réaffirmé.

Union rationaliste :

14, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris. Tél. 01 46 33 03 50, télécopie 01 40 46 91 96, courriel : union.rationaliste@wanadoo.fr.

Le Mouvement Europe et Laïcité, qui a maintes fois dénoncé la malfeasance et l'illégalité de toutes les formes d'intrusion du religieux au sein de l'Education nationale, approuve pleinement ce communiqué de l'Union rationaliste et s'associe à sa protestation. Il rappelle notamment le danger que fait courir à la laïcité institutionnalisée, les tentatives de re-cléricaiser l'Education nationale par le biais d'une extension inacceptable de la culture religieuse dispensée dans le cadre de l'enseignement de l'Histoire.

RÉFLEXIONS SUR LE CENTENAIRE DE LA LOI DE 1905

Dans deux ans la loi française de décembre 1905 aura cent ans. Elle a assuré un siècle de paix civile à la République française. Elle a inspiré de nombreux mouvements civiques en Europe et dans le monde pour une lutte citoyenne, lutte visant à promouvoir les valeurs constitutives de la Laïcité et, dans toute la mesure du possible, ses modalités d'application.

Les principes et valeurs sur lesquels elle se fonde méritent mieux qu'une commémoration se référant au passé : ils devront faire l'objet d'une célébration éclairée tournée vers l'avenir.

Ethique individuelle et sociale autant que statut institutionnel, la Laïcité "à la française" établit et propage des principes et des implications qui doivent être défendus et promus :

- indépendance de la sphère publique et civique par rapport à la sphère privée à laquelle ressortissent les appartenances religieuses et communautaires de toutes sortes ;
- neutralité de l'Etat et des services publics en matière de croyances et de pratiques cérémoniales ou rituelles.
- Liberté absolue de conscience et de pratique religieuse dans le cadre de la loi civile, garante des libertés fondamentales
- **Droit pour chacun de croire ou ne pas croire, de changer de religion ou d'en contester les fondements.**
- Liberté des pratiques des religions dans le cadre du respect de la loi civile, de la tolérance réciproque et de l'autonomie de l'individu.
- Absence, au sein de la sphère publique, de toute influence cléricale et de toute référence religieuse officialisée, celles-ci s'avérant fréquemment génératrices d'enfermements et d'affrontements communautaristes
- Absence de tout subventionnement direct ou indirect, par les pouvoirs publics, des Eglises, clergés, institutions dogmatiques et communautés fermées, afin de ne pas encourager la cristallisation de la vie civique, culturelle et sociale.
- Reconnaissance, pour l'ensemble de la société civile, du droit à la différence dans le respect des lois identiques pour tous.
- Ce droit légalisé à la différence ne doit pas dériver vers une différence des droits reconnus qui se fonderait sur des spécificités communautaristes. Identification du concept officiel d'utilité publique, au respect des valeurs citoyennes précédemment rappelées.
- Respect par tous les agents et fonctionnaires de l'état et des collectivités publiques, de la stricte neutralité religieuse, ce qui implique :
 - leur non-participation dans le cadre de leurs fonctions, à des cérémonies religieuses de quelque nature qu'elles soient.

- l'organisation, par les services publics et les élus de la République, de cérémonies officielles dénuées de tout caractère cultuel.

La loi de 1905 dite de "séparation des Eglises et de l'Etat" doit retrouver son plein champ d'application. Sa mise en pratique a subi et subit encore en France de nombreuses entorses qui doivent être annihilées.

Un siècle après son institution officielle, cette loi confère à la République Française le devoir d'en préserver les acquis et d'en exporter, au niveau européen, toutes les adaptations envisageables.

Même dans les pays où la Laïcité n'a pas force de loi, l'évolution générale vers une laïcisation des esprits et des mœurs montre que, loin d'être un problème, la Laïcité offre un ensemble de solutions pour plus de liberté, de solidarité, de tolérance réciproque et d'indépendance collective.

Le Mouvement "EUROPE et LAÏCITÉ" estime que le moment est venu de refuser toute édulcoration de la loi de 1905, et d'en proposer l'adaptation progressive aux diverses sociétés européennes soucieuses d'harmonisation. La notion de "LAÏCITÉ SANS FRONTIÈRES" est une voie d'avenir pour la paix internationale.

Dans ce contexte et ces perspectives, il convient de réaffirmer, non seulement notre attachement aux principes fondateurs précédemment énoncés, mais aussi notre exigence concernant les modalités pratiques de mise en application de cette loi de 1905 :

- 1 - sa généralisation à toutes les parties du territoire français qui doit être entièrement soumis à la juridiction nationale (fin des statuts spéciaux d'Alsace-Moselle, de Guyane, de Mayotte et autres territoires d'outre-mer intégrés à la République Française.)
- 2 - réaffirmation du refus, pour cause d'illégalité, de tout subventionnement public direct ou indirect des organisations à caractère cultuel confessionnel, communautariste ou sectaire.

La Loi de 1905, dite de "séparation des Eglises et de l'Etat" n'est nullement obsolète dans ses fondements idéologiques: elle a besoin d'être réaffirmée, consolidée, étendue et proposée comme modèle pour une extension au plan des institutions européennes.

Ces réflexions à propos du contenu de la Loi de 1905 et de la prochaine célébration de son centenaire seront débattues, complétées, modifiées et enrichies par le débat qui aura lieu à ce sujet lors de l'Assemblée Générale de mars 2003. La réflexion collective est ouverte: les contributions et suggestions seront les bienvenues.

Le Bureau du Mouvement EUROPE et LAÏCITÉ

BULLETIN D'ADHÉSION OU D'ABONNEMENT A EUROPE ET LAÏCITÉ

M., Mme, Mlle : NOM et prénom :

Adresse :

Code postal et ville (pays évent.) :

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

- | | |
|---|-------------|
| • Adhésion - Abonnement au bulletin | 16 € |
| • Adhésion de soutien - Abonnement | 20 € (et +) |
| • Abonnement seul | 8 € |

Libellez vos chèques à l'ordre de C.A.E.D.E.L. ou EUROPE et LAÏCITÉ
Adressez-les au siège de l'association : 11, avenue des Huguenots - 94420 LE PLESSIS-TRÉVISE

P.S. : Amis belges et luxembourgeois : les chèques en euros émis hors de France étant toujours frappés de frais importants, nous vous conseillons de continuer à utiliser notre compte postal belge ☞ post-chèques N° 000-0563831-67 - Bruxelles 110

UNE RÉUNION CONTRE LA RÉGIONALISATION AGGRAVÉE

Le dimanche 19 janvier 2003, s'est tenue à Paris un forum de discussion sur les dangers et sur le contenu politique de la révision constitutionnelle, et des mesures qui vont s'ensuivre en matière de décentralisation-régionalisation.

Ce forum avait lieu à l'initiative de trois groupements de natures différentes. Le Centre d'Action Européenne Démocratique et Laïque (CAEDEL-MEL : Mouvement Europe et Laïcité) est une organisation fondée, comme son nom l'indique, sur et pour la défense de la laïcité en Europe, qui existe depuis plusieurs dizaines d'années. Le Club République Sociale se réclame de la phrase de Jean Jaurès : "Sans la République, le Socialisme est impuissant, sans le Socialisme, la République est vide." Le comité de rédaction du bulletin *Liaisons* associe des militants politiques et syndicalistes de diverses appartenances sur la base d'une orientation politique hostile à la V^e République et favorable à la démocratie.

Beaucoup des participants étaient porteurs d'une histoire politique personnelle riche et plusieurs ont par ailleurs des responsabilités politiques ou syndicales. Chacune et

chacun est intervenu sur le fond, en tant que citoyen : ainsi ont pu être abordées tant les problèmes de la situation politique française à la suite des conditions très particulières dans lesquelles a été orchestrée la réélection de l'actuel président, que le sens fondamental, du point de vue humaniste aussi bien que marxiste, de ce que sont la laïcité et la démocratie. Car l'égalité devant la loi, devant l'impôt, devant les services publics (qui ne seraient d'ailleurs plus publics, mais "contractualisés"), et la laïcité, l'indépendance de la vie privée et la liberté de conscience, sont directement menacés par l'offensive anti-sociale et anti-républicaine que matérialise la révision constitutionnelle.

Les débats ont notamment porté sur la remise en cause, au motif de l'intégration de l'islam, de la loi de 1905 de séparation des églises et de l'État. Il est scandaleux qu'au lieu de donner les moyens éducatifs, sociaux et économiques de réintégration des enfants d'immigrés, on veuille financer les mosquées sur fonds publics et imposer d'ailleurs à l'islam un encadrement étatique de type concordataire.

(...)

LETTRÉ AUX PARLEMENTAIRES

(Texte à reproduire, à signer collectivement ou individuellement et à envoyer aux élus locaux)

Mme, M. le Député, Mme, M. le Sénateur,

Vous allez être prochainement convié à voter, en congrès, la révision constitutionnelle.

Cette révision porte profondément atteinte aux principes républicains. L'inscription dans la Constitution de l'organisation décentralisée de la République, du principe de subsidiarité, de l'autonomie financière des collectivités locales, de la possibilité pour la loi de créer ou modifier l'organisation territoriale de la République pourtant fixée dans la Constitution et de la possibilité de modifier certaines lois d'une collectivité territoriale à une autre : tout cet ensemble achève de détruire le fondement constitutionnel de la souveraineté populaire et le remplace par le contrat et la contractualisation généralisés.

Ainsi, serait mise à bas l'égalité juridique des citoyens devant la loi, l'impôt et le service public. La porte serait ouverte à la contractualisation et à la privatisation de services publics, d'une part, aussi bien d'autre part qu'à l'immixtion de l'État et des organismes privés – entreprises, églises, associations – bénéficiant de dévolutions de services publics, dans la vie privée des citoyens et la gestion des fonds publics et des services publics.

Mme, M. le Député, Mme, M. le Sénateur, l'objet de cette lettre n'est pas de vous demander de voter contre cette révision constitutionnelle. **Il est de signaler que vous n'avez ni le droit, ni la légitimité de la voter.** Le rôle des élus de la République devrait être d'assumer la souveraineté populaire en exerçant le pouvoir législatif. **Tel n'est pas le rôle que jouent aujourd'hui les assemblées dans lesquelles vous siégez.** La révision constitutionnelle ne répond qu'aux impératifs du pouvoir exécutif et des lobbies qui veulent contrôler, privatiser, contractualiser services publics et collectivités. Quoi que l'on pense des conditions dans lesquelles l'Assemblée nationale a été élue en juin 2002, il est clair que l'électorat n'a donné aucun mandat et n'a même aucunement été informé du fait que ses élus seraient appelés à mettre en cause les fondements mêmes de la République, de la souveraineté populaire et de la laïcité.

Un tel vote n'aurait pas de légitimité démocratique. Il achèverait de réduire les assemblées de la République au rôle d'assemblées de notables aux ordres de l'exécutif, suspendues en l'air au dessus du peuple réel, **forçant celui-ci à reconstruire lui-même les fondements d'une République démocratique.**

Le Club République sociale,
Le Mouvement Europe et Laïcité,
La rédaction du bulletin "Liaisons"

ISLAM, LAÏCITÉ ET LOI DE 1905

(Un communiqué du Comité Laïcité-République)

Le 20 décembre 2002, le ministre de l'Intérieur s'est félicité d'avoir obtenu à l'arraché l'accord de trois organisations musulmanes : "La Mosquée de Paris", "La fédération nationale des musulmans de France" (FNMF) et "L'Union des organisations islamiques de France" (UOIF) en vue de la création du "Conseil français du culte musulman" (CFCM).

Le Comité Laïcité République rappelle que la loi du 9 décembre 1905 fut à la fois une libération pour les religions de tout contrôle de l'état et pour l'état républicain de toute tutelle confessionnelle. L'article 2 de la Loi de 1905 précise que "La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte". Monsieur le ministre de l'Intérieur est en effet chargé des relations avec les cultes ; en aucune façon il n'est chargé de les organiser. Monsieur le ministre viole donc de façon délibérée les principes de la laïcité et la loi républicaine.

L'article premier de la même loi précise que : "La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes..." Déjà, monsieur Chevènement, à l'époque où il occupait le poste de ministre de l'Intérieur, n'avait pu obtenir de ses interlocuteurs musulmans la reconnaissance du droit à changer de religion. Aujourd'hui, le ministre de l'Intérieur, en choisissant quelques organisations musulmanes parmi d'autres, s'ingère directement dans le domaine privé des consciences.

Si l'objectif poursuivi est celui de la paix civile, il est à craindre que la méthode choisie n'aboutisse au résultat contraire parce que les organisations présentes traduisent plus les luttes d'influence de l'Algérie, du Maroc et des Pays du Golfe que les divers courants de l'Islam français. Si l'Etat pense, grâce au "Conseil français du culte musulman" (CFCM) pouvoir mieux contrôler l'islamisme sur le territoire français, il risque au contraire de le voir manipulé par des intérêts qui lui sont étrangers. Enfin, si le but est d'assurer la primauté d'un islam modéré en France, le choix de "L'Union des organisations islamiques de France"

NDLR (Europe et Laïcité) : le Mouvement Europe et Laïcité travaille en liaison étroite avec le Comité Laïcité-République depuis la création de ce dernier. Nos analyses sont identiques. Nos engagements sont complémentaires.

Une nouvelle fois, nous confirmons notre plein accord avec le communiqué ci-dessus. Sur ce thème, EUROPE et LAÏCITÉ avait publié, il y a deux ans, tout un article (sous forme de discussion avec les responsables du ministère de l'Intérieur) dans lequel nous exprimions le même point de vue que celui diffusé aujourd'hui par le C.L.R.

TRAPPES : QUAND LA LAÏCITÉ EST CONTESTÉE PAR DES FONDAMENTALISTES

Mobilisation pour défendre la laïcité

A Trappes, un collectif composé de citoyens de toutes sensibilités confessionnelles et civiques, soucieux de défendre la laïcité, s'est constitué en janvier 2000. D'abord nommé "Islam et citoyenneté", car soutenu aussi par des musulmans attachés à un islam de France respectueux des valeurs laïques et républicaines, le collectif de Trappes fut rebaptisé "Croyances et laïcité", suite aux événements du 11 septembre 2001, afin d'éviter tout risque d'amalgame. Pendant deux ans, ce collectif s'est réuni avec pour projet

(UOIF), liée aux "Frères Musulmans", laisse interrogateur. Quant aux mouvements les plus radicaux, il est évident qu'ils se soucient peu de la reconnaissance d'une République laïque dont ils nient même la possibilité d'exister.

Le Comité Laïcité République, fidèle aux principes énoncés dans la loi de 1905 qui veut que le seul intérêt commun soit mis en avant par la loi commune, joint sa voix aux citoyens, de confession musulmane ou non, qui attendent de la République le libre exercice de leur religion dans le domaine privé et la garantie de leur liberté de conscience dans l'espace public. Seul le respect du principe de laïcité, affiché dans la Constitution, et la neutralité "bienveillante" de l'Etat à l'égard de toutes les religions peut assurer la paix civile et l'intégration de toutes les composantes de la Nation.

Le Bureau National (1.01.03)

Si vous souhaitez recevoir un spécimen gratuit de la revue du CLR (Laïcité Info), veuillez nous contacter en n'omettant pas de nous donner votre nom et vos coordonnées.

Sommaire de la Revue de décembre 2002 (numéro double 17-18) :

- Edito : Laïcité, une exigence pour la paix (P. Kessel)
- Le portefeuille religieux (Humeur), B. Nardin
- L'"affaire Houellebecq" : délit de blasphème ?
- Le communiqué du 27 novembre 2002
- Le CLR sur Internet
- Présentation du livre "Citoyen Laïque d'Europe" (parution janvier 2003) (G. Chaveroux)
- Note de Lecture: "Dieu, L'Europe et les politiques" de René Andrau (J. Salaméro)
- Une analyse de René Andrau : "Où va l'Europe ?"
- Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du CLR (octobre 2002)
- Echos de la liste du CLR (P. Mallard)
- Bureau du CLR 33

contact : <mailto : info@laicite-republique.org>

mobilisation de la part des intéressés.

Un climat de tension se développe sur la ville depuis 1995, dont les enseignants sont les premiers observateurs, bien qu'étant très démunis pour y répondre. Deux d'entre eux ont été interviewés sur leur pratique par deux journalistes du *Monde de l'Education*, dans un article paru en décembre 2001. Cet article est tenu à votre disposition sur simple demande au Comité de soutien (*voir ci-après*) ou peut être consulté sur internet : <http://soutienmerillonsegal.free.fr>.

A la suite de la parution de cet article, le président de

l'Union des Musulmans de Trappes a porté plainte pour "injures par voie de presse envers un groupe de personnes, à raison de leur appartenance à une religion déterminée", contre les deux enseignantes, les deux journalistes et le directeur de la publication du *Monde*, M. J.-M. Colombani. Un comité de soutien est constitué sous la présidence de M. Espinat, Conseiller général, pour que la plainte déposée soit reconnue sans fondement.

(*Ci-dessous, une pétition en cours de circulation et l'adresse e-mail permettant de la signer directement : soutienmerillonsegal@free.fr*).

Point de vue du Mouvement EUROPE ET LAÏCITÉ

Cette affaire est grave car, par delà son caractère local, elle pose le problème, non seulement du respect de la laïcité, mais aussi l'affirmation du droit de libre expression. Elle souligne les risques qu'encourent les citoyens et les fonctionnaires confrontés aux comportements communautaristes exacerbés.

En conséquence, EUROPE ET LAÏCITÉ décide d'informer son lectorat sur cette affaire et soutient la pétition visant à défendre les personnes attaquées par les promoteurs de cette plainte en justice totalement injustifiée. La dénonciation de comportements contraires à la laïcité institutionnelle ne saurait constituer un délit, au contraire.

Nous estimons que si les défenseurs de la laïcité sont ainsi poursuivis à Trappes, ils risquent de l'être également ailleurs dans d'autres circonstances et sous d'autres prétextes

E. PION

UN TÉMOIGNAGE ÉCLAIRANT

Je suis née en France, il y a une trentaine d'années, d'une mère française et d'un père tunisien. J'ai grandi à Trappes, vieille cité ouvrière, élevée dans un milieu très modeste. Au début des années 80, j'ai fréquenté le tout nouveau "Lycée classique et moderne" de cette ville. Et ce que je suis devenue, je le dois beaucoup à cette école publique laïque, sans laquelle je n'aurais jamais pu étudier ni exercer mon métier d'éditrice. Quelles que soient mes origines, je me considère avant tout comme une citoyenne libre, qui a eu la chance d'évoluer sans subir la pression d'une communauté religieuse ou ethnique, et ce grâce au fonctionnement de la République française. En effet, il est important de rappeler qu'il n'y a pas de démocratie ni de libertés possibles sans laïcité, car seule cette loi garantit à chaque personne non seulement la liberté de croyance – de toutes les croyances religieuses –, mais aussi la liberté de conscience, c'est-à-dire le droit de ne pas croire et d'avoir d'autres valeurs que la religion.

Je voudrais témoigner du problème du fondamentalisme que j'ai vécu de très près, au sein même de ma famille paternelle. Soyons précis sur les mots utilisés pour éviter toute équivoque possible ("*mal nommer les choses ajoute du malheur au monde*", disait Albert Camus) : les **fondamentalistes**, qu'ils soient catholiques, protestants, juifs ou musulmans..., sont ceux qui considèrent leurs croyances religieuses comme une Vérité absolue indiscutable et veulent imposer leurs dogmes à tout le monde. Ils ne peuvent admettre qu'avoir des pratiques religieuses discrètes représente une forme de respect des autres, indispensable dans le

monde actuel, avec ses croyants multiples et ses non-croyants. Ces champions du prosélytisme ont besoin de signes ostentatoires d'appartenance religieuse et s'opposent, par conséquent, au principe laïque de stricte séparation du politique (domaine public et civique) et du religieux (domaine privé de la foi).

C'est dans cette mouvance-là, dite de "réislamisation" des cités, que deux adolescents de ma famille, proies faciles (en raison du milieu social, de l'âge, etc.), se sont laissés convaincre par certains islamistes d'interrompre leur scolarité pour se tourner davantage vers l'islam. Du jour au lendemain, la jeune fille quittait le lycée pour se voiler de la tête aux pieds et porter le "hidjab". Tous deux sont surtout devenus très intolérants envers tout ce qui ne correspond pas à leur vision religieuse, et même à l'égard de leurs propres parents, qui sont des musulmans ouverts et intégrés. Un mélange d'immaturation et de sectarisme rend tout dialogue rationnel impossible avec eux. Au-delà du drame familial, ce qui m'inquiète en tant que femme et mère de famille, ce ne sont pas les pratiques religieuses des musulmans modérés comme mon père, mais c'est cet embrigadement de jeunes, en mal d'identité, en échec scolaire ou au chômage, qui se laissent manipuler et embarquer dans des pratiques religieuses sectaires d'un autre âge, pratiques incompatibles avec une intégration dans la société française. Il est important de rappeler aussi que **les premières victimes du fondamentalisme sont les filles**. Une "beurette" n'est plus respectée si elle n'est pas considérée comme "une bonne musulmane", et désormais, les seules à qui l'on fout

la paix, ce sont les voilées. Il n'est pas tolérable, que dans un pays démocratique, des filles ne puissent plus sortir librement, vêtues comme elles l'entendent, sans risquer des insultes ou des violences physiques. (NDLR : voir aussi dans ce numéro nos informations sur la Marche des

Femmes des quartiers de banlieues.) Alors voici ma question : quelles sont les propositions du nouveau Conseil français du culte musulman pour faire barrage au fondamentalisme et éviter cette non-intégration (voire anti-intégration) des jeunes ?

Lajja Libera

MANIFESTE DE REVENDICATIONS DES FEMMES DES QUARTIERS

“Là où les hommes souffrent, les femmes portent ces souffrances. Marginalisation économique et discrimination ont constitué des ghettos où les citoyens ne se sentent pas égaux aux autres et les citoyennes encore moins. Nous sommes des femmes de ces quartiers qui avons décidé de ne pas nous taire face aux injustices que nous vivons, qui refusons qu’au nom d’une “tradition”, d’une “religion”, ou simplement d’une violence, nous soyons toujours condamnées à subir. La vie de nos quartiers, des familles qui y vivent, des enfants et de leur avenir ne pourra évoluer sans que nous les femmes, y retrouvions toute notre place, toute notre dignité. Dénoncer le terrorisme omniprésent, la violence verbale, physique, la sexualité interdite, le viol modernisé en “tournantes”, le mariage forcé, la fratrie en gardien de l’honneur de la famille (...); dénoncer tout cela pour ne plus céder à cette logique du ghetto qui nous enfermera définitivement tous dans la violence s’il n’y a pas de révolte.

A l’heure où chacun cherche une réponse à la violence qui mine notre société, nous voulons dire que le premier pas passe par notre libération et le respect de nos droits les plus élémentaires. Pouvoirs publics, médias, partis politiques ne voient et ne parlent de la banlieue qu’au masculin. Nous n’apparaissions que de temps à autre, gentilles, réussissant bien à l’école ou à l’atelier, à la cuisine qui prépare les repas de la fête de quartier. Silence sur nos vies, sur celles qui ont fugué, qui font le ménage du matin au soir, qui se cachent pour aimer ou se retrouvent mamans à peine sorties de l’enfance.

Ni putes, ni soumises,

simplement des femmes qui veulent vivre leur liberté pour apporter leur désir de justice”

N.D.L.R. : Le silence observé par les grands médias sur “La marche des femmes” est un véritable scandale. Affaire à suivre de près.

COMITÉ DE SOUTIEN AUX ENSEIGNANTES DE TRAPPES

Un COMITÉ DE SOUTIEN est constitué, sous la présidence de M. Michel ESPINAT, Conseiller général, et vous appelle à le rejoindre en signant le texte ci-dessous, pour qu’un débat démocratique se développe sur ces questions, et pour que la plainte déposée contre Mmes Sylvie MERILLON et Marie-Laure SEGAL soit reconnue sans fondement :

“Nous affirmons notre attachement aux valeurs républicaines que sont la fraternité, la solidarité, la laïcité et la tolérance. Ces valeurs animent nos engagements, tant professionnels que militants.

Dans notre pratique enseignante, et en tant que femmes, nous avons été à plusieurs reprises confrontées au verrouillage de l’esprit critique de certains élèves, qui se réfèrent à une vérité absolue et indiscutable, quelle qu’en soit l’origine.

Pour nous, l’Education et l’Instruction, garantes de l’accès du plus grand nombre au savoir, nécessitent le débat d’idées et la libre expression.

Nous ne stigmatisons aucune communauté, et refusons d’être stigmatisées à notre tour.

Notre démarche n’est pas d’“injurier” qui que ce soit, mais d’inviter au dialogue.

En effet, la Démocratie inclut la libre contestation de toute autorité par la connaissance, et exige la confrontation des idées et le respect des personnes.”

A Trappes, le 21 janvier 2003

Sylvie MERILLON et Marie-Laure SEGAL

| NOM, prénom | Adresse | Signature |
|-------------|---------|-----------|
| | | |

Adresse du comité de soutien : Mouvement de la paix / M.R.A.P. : 3, square Yves-Farges - 78190 TRAPPES

ACTIONS LAÏQUES EN EUROPE

SUR LE FRONT DE LA LAÏCITÉ A BRUXELLES (U.E.) LA FÉDÉRATION HUMANISTE EUROPÉENNE COMMUNIQUE :

Contribution de la FHE à la Convention sur l'Avenir de l'Europe

La FHE a élaboré en juin 2002, un document "Contribution à la Convention sur l'Avenir de l'Europe" qui a été adressé à la Convention et posté sur son site internet.

Les points principaux de ce document sont :

- la FHE considère qu'un nouvel article du Traité doit reconnaître le rôle consultatif d'associations de la société civile, en leur offrant un canal structuré, indépendamment des acteurs socio-économiques.
- une légitimité démocratique est indispensable au sein des organisations qui sollicitent leur reconnaissance.
- l'Union ne peut établir de discrimination entre les citoyens selon leurs convictions philosophiques et religieuses. Les Eglises ne doivent donc pas jouir d'un statut spécial au sein des institutions européennes.
- la FHE propose qu'un dialogue structuré soit établi entre la société civile et les institutions européennes sous la responsabilité politique du Parlement européen.

Le point de vue humaniste et le point de vue de l'Eglise catholique

En préparation à la session plénière de juin de la Convention, des groupes de contact ont été créés afin de permettre un échange de vues avec des secteurs spécifiques de la société civile.

Les représentants de l'Eglise catholique ont développé le point de vue de la COMECE (Commission des Episcopats de la Communauté européenne), qui avait été abondamment relayé par

les médias et appuyé lourdement par le pape. Les évêques catholiques revendiquaient la mention de Dieu et de la transcendance dans le préambule du futur Traité constitutionnel.

La FHE s'y est opposée et a fait remarquer que, contrairement à ce que la COMECE prétend, les Eglises ne sont pas du tout représentatives des citoyens.

Le rapporteur du groupe sur la culture s'est donc trouvé contraint de mentionner explicitement la position de la FHE en séance plénière et son rapport ne reprend pas les exigences des évêques catholiques.

Tout ceci n'est pas passé inaperçu. L'Agence Europe fait mention de la position de la FHE dans son bulletin du 24 juin, précisant que la FHE demande que la Convention évite toute discrimination entre les convictions religieuses et philosophiques, qu'elle s'oppose à toute mention, dans le texte du futur Traité constitutionnel, de Dieu ou d'une tradition religieuse, et que, se référant aux guerres de religion, la FHE souligne que rappeler l'héritage religieux pour fonder l'Europe, c'est oublier que les religions ont été et sont encore un facteur de division des populations, vecteurs d'intolérance au nom d'une vérité que chacune se dit seule à détenir et qu'il conviendrait de dire simplement et clairement que **"l'Union est fondée sur les principes indivisibles et universels de la dignité des hommes et des femmes, de liberté, de l'égalité et de la solidarité ; elle repose sur le principe de la démocratie et de l'Etat de droit"**.

NDLR : Se reporter à la page 1, à l'article "Second succès pour les laïques européens".

RESUME DE LA CONTRIBUTION du MOUVEMENT EUROPE ET LAÏCITÉ AUX TRAVAUX du FORUM de la CONVENTION sur L'AVENIR de L'EUROPE

Au moment où au sein de l'Union Européenne s'élabore un projet de Constitution européenne, le MOUVEMENT EUROPE et LAÏCITE propose la contribution ci-dessous au "Forum" de la "Convention sur l'Avenir de l'Europe".

LES BESOINS ET LES PRINCIPES : UNE EUROPE DE LA LAÏCITÉ

De nos jours, toute société, qu'elle soit nationale, ou européenne (voire mondiale), est appelée à devenir de plus en plus multiconfessionnelle et pluriethnique. Elle doit donc se fonder sur des bases juridiques se référant aux valeurs de la Laïcité, qui assurent la co-existence et la cohésion entre ses membres et ses composantes.

Dans presque tous les états, au sein de multiples sociétés, on constate un large mouvement d'émancipation à l'égard des dominations dogmatiques, tant confessionnelles que politiques et économiques.

Il est nécessaire, pour une structure politique supranationale, de diminuer les causes éventuelles d'affrontements intergroupes et interethniques. Cela implique que les lois et l'action politique s'affranchissent des causes possibles de rivalités et d'aliénations.

Le bien commun et l'intérêt général nécessitent qu'aucune institution, aucune organisation, aucun groupe de pression dogmatique ne soient en mesure d'imposer à la collectivité publique des

lois et des contraintes qui susciteraient de légitimes révoltes ou des affrontements inévitables.

Pour établir et garantir une paix civile et sociale durable et profonde, un principe fondamental doit être institué, c'est : **l'indépendance de la sphère publique (légale, civique et sociale) par rapport au domaine privé des croyances et des choix philosophiques, c'est-à-dire la LAÏCITE des institutions.**

LES IMPLICATIONS

Les influences et certitudes dogmatiques auxquelles chacun, à titre personnel, est libre de se soumettre, appartiennent à un domaine privé qui doit demeurer sans influence ni rapport avec les affaires civiles de l'Union Européenne. Les organismes de droit privé sont soumis à la loi civile, soit qu'elle protège, soit qu'elle contraigne.

Les services publics européens doivent être exempts de toute influence ou participation confessionnelle, dès lors que, par définition, ils ont vocation à gérer des problèmes d'intérêt général dont l'organisation leur revient exclusivement.

La puissance publique assure à chacun le droit d'organiser sa

vie personnelle ou de couple comme il l'entend, dans le cadre d'une législation civile, ouverte sur les diversités et sur la tolérance.

La liberté de maîtriser la conception de la vie, et celle d'assumer par chacun les modalités de sa fin d'existence sont du ressort de la responsabilité individuelle.

La culture et la recherche scientifique sont assurées d'une liberté d'épanouissement qui ne doit dépendre que des seules lois civiles, démocratiquement établies.

Tout cet ensemble de principes et de modalités d'application se fonde sur une éthique et un statut qui se définit sous le terme de LAÏCITÉ qui garantit les libertés religieuses, culturelles et philosophiques.

Dans un tel cadre juridique, les affrontements et rivalités interconfessionnels et interethniques n'auront plus de raison d'être.

Le Mouvement EUROPE et LAÏCITÉ considère que la proclamation et le respect de ces principes sont indispensables pour permettre l'établissement d'une citoyenneté européenne authentique, solidaire et paisible.

UN PARLEMENTAIRE EUROPÉEN NOUS ÉCRIT

Lettre de M. Maurizio TURCO, membre du Parlement européen

Bruxelles, le 10 décembre 2002

A l'attention de M. E. Pion, Mouvement "Europe & Laïcité",
11 rue des Huguenots 94420 Le Plessis Tréville, France

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint une proposition de résolution parlementaire demandant l'annulation du Statut d'"Observateur Permanent d'Etat non membre" dont jouit le Saint-Siège à l'ONU. Statut qui, comme vous le savez, d'une part constitue une violation du principe de neutralité sur le plan religieux (l'Eglise catholique romaine étant la seule institution religieuse à jouir d'un tel statut aux Nations Unies) et, d'autre part, permet à cette dernière d'user d'un pouvoir d'interférence afin de conditionner les politiques internationales en matière de planification familiale et de santé sexuelle et reproductive.

A ce jour, cette proposition de résolution a été signée par 13 députés européens dont voici la liste : Maurizio Turco, Marco Cap-

pato, Marco Pannella (Radicaux italiens), Manuel Dos Santos, Anna Karamanou, Joke Swiebel, Gianni Vattimo (PSE), Geneviève Fraisse, Helmut Markov (GUE-NGL), Patsy Sorensen (Verts/ALE), Chris Davies, Elly Plooij -Van Gorsel (ELDR), Ulla Sandbaek (EDD).

En vue d'obtenir un soutien plus important à cette proposition de résolution, je vous invite à solliciter les éventuels députés européens avec lesquels vous avez des contacts privilégiés et qui n'ont pas encore adhéré à ce texte. Les signatures doivent être envoyées par fax au numéro suivant : 0032-2-284 92 11.

En vous remerciant pour votre collaboration, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations les meilleures,

Maurizio Turco,

Président des députés radicaux au Parlement européen

PARLEMENT EUROPEEN ASP 7H161

Rue Wiertz 60, 1047 Bruxelles tél: 0032-2-284 52 11 - fax: 0032-2-284 92 11

Proposition de résolution sur l'annulation du statut du Saint-Siège à l'ONU

déposée conformément à l'article 48 du règlement

Le Parlement européen,

A. - considérant que l'Eglise catholique romaine, sous les auspices du Saint-Siège, possède le statut d'"Observateur Permanent d'Etat non-membre" auprès des Nations Unies, qui lui permet d'avoir droit de parole et de vote dans les conférences mondiales et de participer aux discussions de l'Assemblée Générale ;

B. - considérant qu'elle use du pouvoir d'interférence que lui confère ce statut pour conditionner ou entraver, au nom de ses priorités théologiques, l'adoption des politiques internationales de planification familiale, de diffusion d'information en matière de contraception et d'IVG, et de promotion des droits à la santé sexuelle et reproductive ;

C. - considérant que toutes les autres institutions religieuses sont indirectement représentées à l'ONU à travers des organisa-

tions non-gouvernementales ;

Invite la Commission, les Etats Membres et le secrétaire général de l'ONU :

1. - à mettre tout en œuvre pour remédier à cette violation du principe de neutralité sur le plan religieux qui incombe à l'ONU en tant que forum public de la politique internationale ;

2. - à **entamer par conséquent la procédure pour annuler le statut officiel dont jouit le Saint-Siège à l'ONU.**

Signataires : Maurizio Turco, Marco Cappato, Marco Pannella (Radicaux), Manuel Dos Santos, Anna Karamanou, Joke Swiebel, Gianni Vattimo (PSE), Geneviève Fraisse, Helmut Markov (GUE-NGL), Patsy Sorensen (Verts/ALE), Chris Davies, Elly Plooij-Van Gorsel (ELDR), Ulla Sandbaek (EDD).

NDLR (Europe et Laïcité) : Nous prenons contact avec M. Maurizio Turco afin de soutenir son action et celle de ses collègues. Notre satisfaction est vive de voir nos actions antérieures, lancées depuis quatre ans, trouver un écho parlementaire favorable.

SOMMAIRE

N° 171

| | pages | | pages |
|-----------------------------------|-------|-----------------------------|---------|
| • L'engagement du M.E.L. | 1 | • Actions laïques en France | 4 à 7 |
| • Edito | 2 | • Islam - Laïcité | 8 à 10 |
| • Assemblée générale du Mouvement | 3 | • Actions laïques en Europe | 11 - 12 |